

L'ORDRE DE LA COSSE DE GENÊT ET LES COLLIER DE LIVRÉE AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

LAURENT HABLOT

Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Poitiers
Membre du Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale

Il y a plusieurs années déjà, l'occasion m'avait été donnée de présenter dans le cadre prestigieux du musée de la Légion d'Honneur, lors du salon du livre d'héraldique, une communication tirée de mes recherches de thèse de doctorat¹. Ce travail, actuellement en cours de publication, s'attache à définir les origines et le fonctionnement d'un nouveau système de signes apparus dans les cours d'Europe au milieu du XIV^e siècle et que les sources du temps désignent sous le nom de *devises*. Je m'étais alors penché plus spécifiquement sur une devise méconnue et comptant pourtant parmi les premiers ordres de chevalerie des souverains français : l'ordre de la Cosse de genêt.

Les attestations documentaires relatives à cet ordre, tant textuelles qu'iconographiques, sont relativement nombreuses et nous renseignent avec précision sur le fonctionnement de ces signes dans le cadre des cours de l'époque. Parmi les emblèmes retenus par le prince, un certain nombre sont partagés avec un groupe choisi de proches dans le cadre plus ou moins formel d'un « ordre » ou d'une « livrée princière ». La devise du prince est alors fréquemment formalisée dans un bijou à la mode – broche ou collier – et brodée sur les plus précieux de ses vêtements. C'est logiquement sous ces formes qu'il partagera cette devise avec les membres de sa livrée ou de son ordre.

Pour saisir toutes les fonctionnalités politiques et curiales de ces ordres en général et de celui de la Cosse de genêt en particulier, il convient de revenir en premier lieu sur les origines de ces colliers de livrée avant de parler plus en détail de l'ordre de la Cosse de genêt et de le resituer parmi quelques autres exemples de cette période.

1. Laurent Hablot, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir. L'emblématique des princes en Europe à la fin du Moyen Âge*, thèse soutenue à Poitiers, en décembre 2001 sous la direction des professeurs Michel Pastoureau et Martin Aurell. En cours d'édition chez Brepols, Turnhout.

Les origines des colliers de livrée ?

Destinés à supporter et à exposer la devise du prince, les colliers de livrée invitent avant tout à s'interroger sur ce qu'est une devise, en définissant d'abord précisément ce terme, en étudiant ensuite l'origine et le rôle de cette emblématique nouvelle et enfin les supports sur lesquels elle apparaît et parmi lesquels figurent les colliers portés et distribués par les princes de la fin du Moyen Âge.

Si l'on se penche sur le terme *devise*, on constate que ce mot, très riche d'un point sémantique, a été l'objet d'un glissement de sens après le XVI^e siècle. S'il signifie aujourd'hui la *formule qui accompagne les armoiries ou des paroles exprimant une pensée ou un mot d'ordre*, il convient de préciser sa signification à la fin du Moyen Âge. Selon les sources de cette époque, le terme *devise* désigne un emblème figuré qui peut être accompagné d'une courte sentence que les sources nomment un *mot*². Ces deux éléments, complétés par les couleurs de livrée et parfois un monogramme composent ce que l'on a appelé l'*emblématique nouvelle* par opposition au système héraldique qui constituait seul jusque-là l'emblématique princière.

On notera que les sources utilisent le mot *ordre* comme synonyme de *devise* comme par exemple dans la lettre du 7 décembre 1387 où le roi Jean d'Aragon mande au vicomte de Roda, son chambellan, de faire comprendre à Charles VI que le roi aurait plaisir à recevoir son *ordre du Cerf-volant* et à lui envoyer son *ordre de l'Aigle*. Le mot *livrée* lui-même est également synonyme d'*ordre* et de *devise* : l'inventaire des biens de Richard II, dressé par son rival Henri IV, mentionne trois colliers de la Cosse de genêt de la *livrée du roi de France*. Ce manque de précision des termes utilisés à l'époque, révèle que toutes ces manifestations emblématiques, *ordres*, *devises* et *livrées*, appartiennent bien à un même système de signe.

Étymologiquement la devise est ce qui distingue, ce qui marque, que marque-t-elle et que distingue-t-elle ? Pour le comprendre, il faut s'interroger sur ses origines et ses fonctions. Ces signes sont nés vers 1330, en Angleterre, sous le règne d'Édouard III (1327-1377), elles sont étroitement liées aux changements politiques et militaires du début du XIV^e siècle. À cette période, le système féodal tend à s'essouffler et l'autorité du monarque est ébranlée dans plusieurs royaumes. Les souverains anglais, dont la position est plus fragile que les rois français et qui ont engagé de lourdes campagnes militaires en Écosse et en France, pallient les insuffisances du système féodal, en multipliant les contrats de retenue, accords écrits passés entre le souverain et un seigneur qui rétribuent le service militaire et la fidélité politique de ce dernier. Le développement de ce que les historiens ont qualifié de « féodalisme bâtarde » donne naissance à une clientèle royale et princière qu'il faut fidéliser et distinguer.

2. Inventaire décembre 1411 – mars 1412, article 1264 : « Premierement ung bacinet a baviere garny de camail et de visiere a une couronne d'or autour a la devise du Roy a thigrez et a son mot qu'il dit jamaiz ».

La référence idéalisée de cette nouvelle politique est la Matière de Bretagne (les romans arthuriens) et l'exemple de la Table ronde d'Arthur qui réunit autour du souverain une clientèle fidèle mise sur un pied apparent d'égalité avec le prince. Ce clientélisme et cette référence arthurienne se matérialisent d'abord dans le cadre des tournois qui permettent au prince de rassembler publiquement ses clients dans une compagnie de tournoyeurs à l'image du roi Arthur réunissant ses preux autour de la Table ronde. Ces compagnies luttent sous une même couleur ou un même insigne. Dès lors, il n'est plus surprenant de constater que les premiers ordres de chevalerie et les premières devises naissent à l'occasion de tournois et que tout naturellement, les emblèmes portés par les clients du prince s'inspirent à la fois des insignes des compagnies de tournoyeurs, des *druerries*, signes de l'amour courtois échangés dans ces occasions, et de références aux romans de chevalerie.

Tout comme il avait été le champ d'expérimentation du système héraudique, le tournoi va devenir le creuset de l'emblématique nouvelle.

D'abord destinée aux seuls clients de haut rang, qui peuvent participer aux tournois royaux ou princiers et forment la « compagnie » du prince, la devise va progressivement être partagée avec une large partie de ses dépendants, selon ses besoins, depuis les parents et courtisans jusqu'aux membres les plus modestes de la société. La hiérarchisation des supports permettant de distinguer chaque catégorie de clients.

Vers 1400, la devise figure sur différents supports parmi lesquels le collier est le plus prestigieux. Durant la première moitié du XIV^e en effet, la livrée, vêtements distribués par le prince à certaines occasions³, suffisait seule à marquer la clientèle, les variations de couleurs indiquant les offices respectifs et la qualité du vêtement, la qualité du destinataire. À mesure que la clientèle se hiérarchise et que l'emblématique nouvelle se développe, après 1350, les premiers signes sont progressivement dépréciés et, abandonnant les chaperons et vêtements aux seules couleurs aux serviteurs de rang modeste ou aux partisans plébéiens, la cour est vêtue par le prince, de vêtements brodés à sa devise, l'or étant réservé aux chevaliers et l'argent aux écuyers. Par ailleurs, les membres de la maison ou de la compagnie du prince, reçoivent souvent, à l'occasion des étrennes ou des grandes fêtes, des broches d'orfèvrerie décorées de la devise princière. Avec les progrès de l'orfèvrerie et le développement du collier comme élément de mode vers 1370/90, les devises prennent place sur ce type de support très onéreux distribué aux

3. Le terme *livrée* recouvre au Moyen Âge plusieurs réalités. De façon générale, il désigne le don fait par le prince à ses clients et serviteurs en guise de rétribution de leurs services. Il peut s'agir d'agent, de nourriture, d'étoffe ou de vêtements. Au début du XIV^e siècle, l'usage s'impose de fournir le personnel de l'hôtel princier en vêtements à l'occasion des grandes fêtes, autant pour les rétribuer que pour garantir la qualité de leur apparence et, par extension, celle de la cour. Ces vêtements, souvent de couleurs distinctes selon les offices de l'hôtel, vont peu à peu se charger de l'emblématique du prince.

plus proches fidèles, parents, conseillers et souverains alliés, sous le terme de « collier de livrée »⁴.

Le terme d'ordre signalant à l'origine, tous types de devises partagées, à tendance à ne plus désigner, après 1390, que les groupes constitués, définis et organisés par des statuts, limités à un numerus clausus, portant un habit uniforme et régulièrement rassemblés en chapitre – les ordres de chevalerie à proprement parler. L'ordre de la Jarretière faisant référence en la matière avant la création de l'ordre de la Toison d'or en 1430.

L'ordre de la Cosse de genêt de Charles VI est un exemple relativement bien documenté mais encore incomplètement étudié qui permet d'analyser ces colliers de livrée et leur utilisation.

Le collier de la Cosse de genêt, origines et utilisation

Devise royale à l'origine, le genêt n'apparaît en collier qu'en 1388 soit un an après avoir été choisi comme devise par Charles VI. Quels sont les origines et le sens de cette devise ?

Le genêt, représenté de manière naturelle, sous forme de branchage, apparaît dans l'emblématique royale au printemps 1387, associé à la couleur verte et l'emporte, à partir de cette date, sur l'ensemble des autres devises du roi. Le cerf-volant, les anneaux entrelacés et le mot EN BIEN, adoptés en 1382, sont progressivement délaissés. La devise du genêt sera complétée en 1393 par celle du tigre et le mot JAMES, vers 1399 par la branche de mai et vers 1408 par le paon.

Les sources confirment en tout cas que Charles VI conserve la devise du genêt jusqu'à sa mort et l'on constate qu'elle domine largement sur les autres devises employées simultanément. Comme toutes les devises, elle est brodée sur des houppelandes distribuées en livrées, figure sur les cottes de tournois des membres de l'équipe royale et sur leurs pennonceaux, sur les étendards, les écus, les selles et sur des pièces d'orfèvrerie variées offertes par le roi ou au roi : coupes, broches, ceintures, écharpes, etc.

Plusieurs lectures de cette devise ont été proposées. Certains historiens y voient le signe du retour des Marmousets, anciens conseillers de Charles V chassés par les oncles de Charles VI et que le roi rappelle au pouvoir au début de son règne personnel en 1388. Cette interprétation s'appuie sur le fait que quelques sources laissent supposer que Charles V aurait déjà distribué des colliers de Cosse de genêt. En réalité, les comptes royaux révèlent que le genêt est adopté un an avant le retour de ces Marmousets, ce qui

4. Le renouveau de la mode du collier est en partie lié à sa valeur symbolique de lien. Il matérialise l'attachement. Cela est valable pour l'animal domestiqué autant que pour l'amant courtois ou le courtisan fidèle.

remet en partie en cause cette théorie. On soulignera par ailleurs le fait que le genêt est un emblème courant, précédent peut-être même les devises, dans l'emblématique des Plantagenêt, depuis au moins le règne d'Édouard III. Les évènements notables survenus durant la période d'adoption du genêt et qui pourraient en expliquer le sens, sont le projet de débarquement en Angleterre qui justifie la concentration de la flotte à l'Ecluse et la mort de Charles, premier fils de Charles VI (28 décembre 1386). Chacun de ces faits évoque une des symboliques du genêt. Cette plante est l'emblème parlant de la dynastie rivale régnante en Angleterre. Charles VI a-t-il voulu faire le lien entre son début de règne très belliqueux et le souverain Plantagenêt ? Si les Plantagenêt se sont attribué les lis de France, le roi de France, à la veille de conquérir leur royaume, aurait pu adopter le genêt pour marquer son intention. Mais le genêt, qui refleuri au printemps, est aussi depuis longtemps un symbole de prospérité et de fécondité témoignant que sa race ne saurait s'éteindre. On notera encore quelques rapprochements intéressants : la fleur de genêt a pour propriété de guérir les écrouelles comme le roi thaumaturge ; désigné par le terme *Jam* dans certains parler locaux et associé au *mai*, il forme le mot JAMAIS.

Sans pouvoir donner de réponse définitive à la question du sens exact du genêt, nous pouvons pourtant constater que l'ensemble emblématique de Charles VI est construit autour du thème de la renaissance, de la résurrection : le cerf dont les bois qui tombent et repoussent annuellement sont un symbole de renaissance, la couleur verte qui évoque le printemps, le genêt qui fleuri à cette période, le hêtre dont les feuilles paraissent avant les autres, le paon symbole christologique qui évoque la résurrection, le mot JAMES à comprendre dans le sens TOUJOURS, seul le tigre, animal trompé selon les bestiaires médiévaux, échappe apparemment à cette thématique⁵.

Si l'opinion de certains auteurs modernes, qui attribuent la fondation de l'ordre de la Cosse de genêt à Saint-Louis, ne peut être soutenue - les ordres et les devises n'apparaissant qu'au milieu du XIV^e siècle -, en revanche, une lettre patente, datée de 1378 qui attribue à Geoffroy de Belleville le collier de la Cosse de genêt, pourrait permettre d'affirmer que l'usage de cette devise est antérieur à Charles VI – il débute son règne en 1380⁶. Néanmoins, même si la question reste posée, la pauvreté des sources évoquant cet ordre sous Charles V conduit à y voir davantage une création de Charles VI.

5. Son adoption en 1393 coïncide avec une période de crise qui voit la folie du roi, apparue l'année précédente, devenir récurrente. Il se pourrait que ce signe s'adresse au frère du roi, Louis d'Orléans, impatient de s'imposer sur le trône ébranlé.

6. Un historien américain, M. Boulton d'Arcy, spécialiste des premiers ordres de chevalerie, précise que la date de 1378, qui placerait la fondation de l'ordre sous Charles V, est probablement due à une erreur du copiste et doit en fait être lire 1388, pourtant le texte précise que la lettre est donnée la quatorzième année du règne, hors 1378 est bien la quatorzième année du règne de Charles V, qui règne depuis 1364, 1388 ne serait que la huitième année du règne de Charles VI. D'autre part, un article d'inventaire décrivant un objet datant du règne de Charles V, mentionne des « Cosses de pois » ce qui peut soutenir l'idée que Charles V ait fondé cet ordre.

La première mention de ce collier, en dehors des objets décorés de genêt mentionnés au printemps 1387 et si l'on exclut la patente attribuée à Charles V, date de 1388, quand Charles VI donne le collier à ses cousins le roi de Sicile et le prince de Tarente (il s'agit des princes de la maison d'Anjou) et le distribue à vingt autres personnes. À partir de cette date, les commandes aux orfèvres et les distributions de colliers se multiplient. Formellement, ce collier reprend les divers éléments, feuilles, fleurs et fruits, de la devise végétale du roi. Un compte de Charles Poupart, argentier du roi nous décrit quarante colliers de l'ordre réalisés en 1398 par l'orfèvre parisien Jean Compère et permet de se faire une idée précise de leur apparence : « *audit Jean Compère, orfèvre demeurant à Paris, pour quatre autres colliers d'or, l'un pareil au Collier du roi, pour le roi d'Angleterre : c'est assavoir icelui collier fait en façon de deux gros tuyaux ronds, entre iceux tuyaux Cosse de geneste doubles entretenans par les queues ...* ».

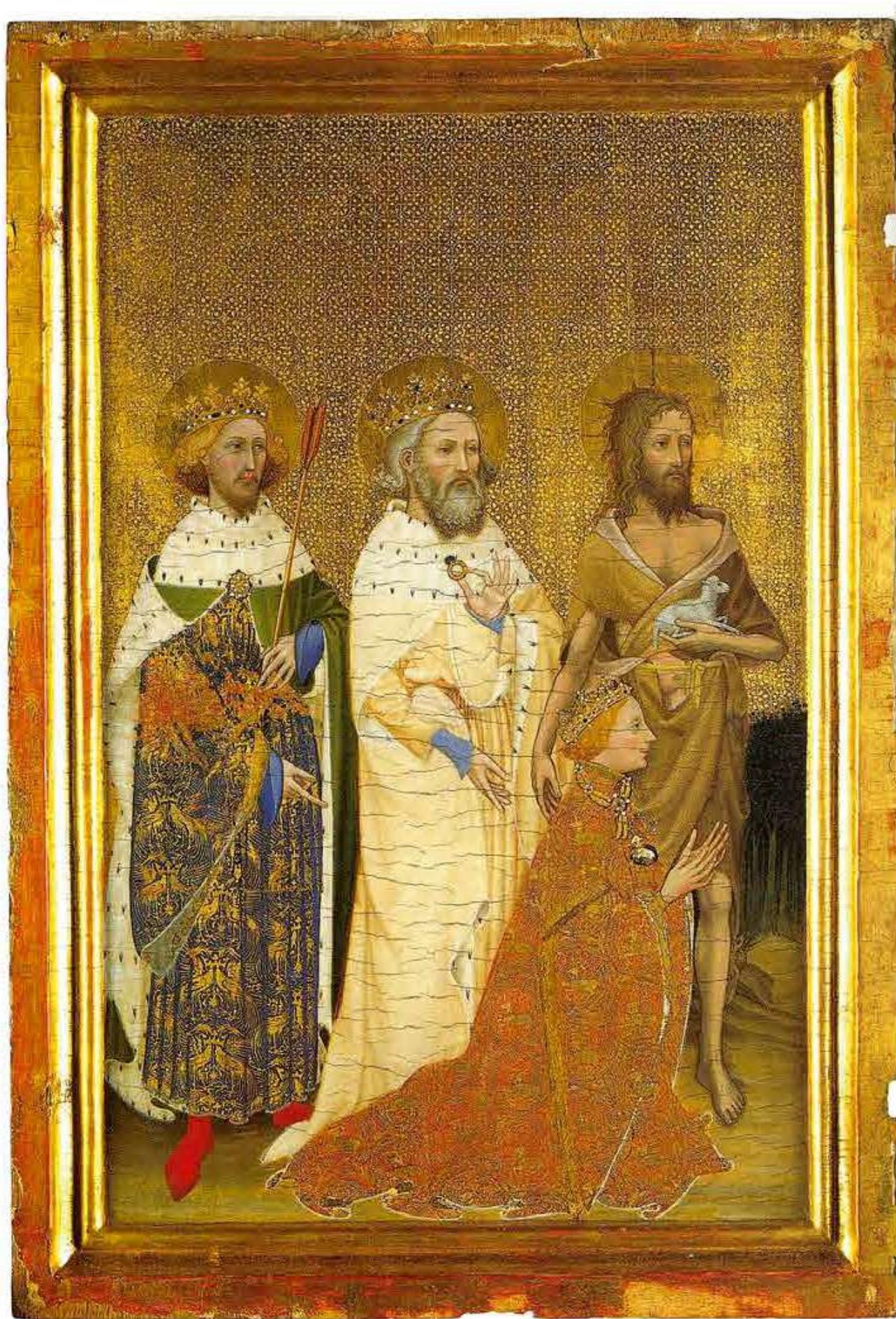
Cet aspect est d'ailleurs confirmé par l'iconographie du temps à l'instar du célèbre diptyque Wilton peint vers 1395 ou d'une miniature du recueil rédigé vers 1409 par Pierre le Fruictier dit Salmon, conseiller du roi, intitulé *Réponse à Charles VI et Lamentations*, peinte vers 1412, par le maître de Boucicaut, célèbre enlumineur de l'époque⁷. Ces documents nous renseignent précisément sur l'usage réel du collier et les différentes mises en formes dont il peut faire l'objet. Ils illustrent aussi clairement la véritable saturation emblématique de la cour et de son décor au tournant du XV^e siècle.

Le diptyque figure le roi d'Angleterre Richard II en prière devant la Vierge. Il porte au cou le collier de l'ordre de la Cosse de genêt qui lui a sans doute été offert par Charles VI à l'occasion des préliminaires de son mariage avec sa fille Isabelle de Valois en 1396, illustrant par là même la portée diplomatique de l'ordre. Ce même collier figure, dans une forme plus modeste, au cou des anges qui lui font face, les associant par ce signe à sa propre clientèle et illustrant les usages curiaux contemporains⁸. La miniature des *Demandes*, reflet de la crise politique qui secoue la couronne et le royaume vers 1412⁹, nous expose elle aussi la mise en scène du collier de livrée du roi qui fait écho à l'emblématisation complète de son lit et aux livrées des princes qui l'entourent. On y

7. Genève, BPU, Ms. Fr. 165, folio 7.

8. Les anges portent également la propre devise du roi anglais, cette fois sous forme de broche, un cerf couché et colleté d'une couronne enchaînée.

9. Le roi, atteint de crises de folie périodiques depuis 1392, est alité, ce qui illustre son incapacité à gouverner. À ses côtés, Pierre Salmon souhaite le conseiller mais sa situation à genoux et le fait qu'il soit découvert, illustrent bien les limites du soutien qu'il peut offrir à Charles VI. À l'opposé de l'image, trois personnages couverts, ce qui montre leur qualité princière, sont debout. Ils incarnent la stabilité par opposition au roi couché. Ils tournent le dos au roi, montrant par là que ce sont eux qui exercent effectivement le pouvoir, dédaignant en partie l'autorité royale. En revanche, le fait qu'ils entretiennent une conversation animée et la mise sur le même plan des deux premiers, indique une rivalité dans l'exercice de ce pouvoir. Le troisième personnage, par sa position centrale et décalée, joue sans doute un rôle de médiateur entre les deux autres.





retrouve la branche de mai (hêtre) et la branche de genêt qui ornent également la marge de ce folio en guise de marque de propriété. Sur le ciel de lit se trouve le mot du roi : JAMES (jamais = toujours) et ses couleurs de livrée, vert, blanc, noir sur la componure (frange composée de houpes de soie) du lit et rouge sur les draps. À son cou, apparaît le collier de son ordre de la Cosse de genêt. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, est vêtu à ses couleurs : vert, noir, blanc - ce sont elles qui sont mises en évidence sur la componure du lit, sans doute pour montrer qu'il domine alors la politique du roi. Les M qui décorent son col et sa ceinture évoquent son épouse, Marguerite de Bavière. Face à lui se trouve son rival, sans doute Charles d'Orléans, fils du duc Louis assassiné par Jean sans Peur en 1407, ce qui justifierait la couleur noire de sa houppelande. Le personnage en retrait pourrait être Jean de Berry, oncle du roi qui joue alors le rôle de médiateur entre les partis des princes.

Les comptes royaux conservés nous renseignent assez précisément sur les destinataires de ce collier. Il s'agit en priorité des membres de la famille royale ou de parents du souverain. En plus de Richard II, l'ordre est également donné aux oncles du roi d'Angleterre, les ducs de Gloucester, d'York et de Lancastre, aux oncles de Charles VI, Philippe le Hardi duc de Bourgogne, Jean duc de Berry, Louis duc d'Anjou, Louis duc de Bourbon, à son frère Louis d'Orléans qui possède plusieurs colliers à cette devise, à ses cousins, le roi de Sicile (Louis II d'Anjou), le prince de Tarente, Jean comte de Nevers (Jean sans Peur). L'ordre est également donné aux femmes, ce qui n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel : la reine Isabeau de Bavière, les duchesses de Lancastre, de Gloucester, la comtesse d'Huntingdon et la fille du duc de Lancastre Jeanne, le reçoivent du roi.

Dans ce contexte précis, le collier est un instrument diplomatique et dynastique qui marque clairement les liens familiaux et politiques au sein de la maison de Valois et ceux établis entre les maisons de Valois et Plantagenêt par le mariage de Richard et d'Isabelle, en 1396. La portée diplomatique de l'ordre est d'ailleurs illustrée par d'autres exemples comme la lettre déjà citée de décembre 1389, où le roi Jean I^{er} d'Aragon remercie Charles VI de l'envoi de ses ordres du cerf-volant et de la Genete que lui a apporté le vicomte de Roda et lui envoie l'ordre de l'Aigle en retour ; en 1397, le collier est donné au roi des Romains Wenceslas de Luxembourg en visite en France ; François de Gonzague, seigneur de Mantoue, accompagnant Valentine Visconti à Paris pour son mariage en 1389, reçoit le collier de Charles VI ; une miniature anglaise représente Jean de Montagu, comte de Salisbury, ambassadeur en France en 1398, portant le collier. Cette même année, Charles VI offre le collier à un chevalier flamand, Victor de Lichervelde. On retrouve encore le collier sur la pierre tombale d'un chevalier vénitien, Giovanni Emo mort en 1483. En 1411, il est donné à Alezzan, fils du marquis de Saluces et un exemplaire de ce collier, disparu à la révolution, se trouvait à l'abbaye d'Hautecombe, sanctuaire de la maison de Savoie.

Mais, hors du contexte familial ou diplomatique, le collier est aussi et surtout un outil de pouvoir destiné à honorer les plus fidèles serviteurs du roi, même de rang plus modeste, Ainsi en mars 1406, Robert de Mauny, sergent d'armes, est gratifié d'un collier comme nous l'apprend une lettre patente conservée qui lui donne « congé et licence de dosrenavant il puist et luy loyse porter le collier de nostre ordre de la Cosse de Genestre, en tous lieux et par toutes places, festes et compagnies qu'il lui plaira et bon lui semblera... ». Si les commandes de colliers aux orfèvres et les comptes font apparaître un nombre important de colliers distribués, il suffit de mettre en vis-à-vis, ces quelques colliers, une quarantaine donnée par an au maximum, et les livrées annuelles de plus de 500 vêtements décorés de devises, pour se rendre compte de la valeur honorifique accordée au collier de l'ordre de la Cosse de genêt.

On soulignera également les nombreuses représentations où la devise animale du roi, tigre ou paon, figure colletée de ce collier à Cosse, ce qui démontre l'étroite association entre le roi, son ordre et ses devises, véritables projections en image de la personne du roi. Porter le collier chargé de la devise du roi, c'est s'associer étroitement à sa personne, à son idéal, à son projet. C'est encore ce que souligne le devenir de cet ordre de la Cosse de Genêt.

À la mort de Charles VI en 1422, la transmission de son emblématique révèle la crise politique qui secoue le royaume. Le dauphin Charles, renié par le traité de Troyes en 1420, dédaigne jusqu'à la mort de son père, et même après, la plus grande part de l'emblématique paternelle, y compris l'ordre de la Cosse de genêt et à l'exception du cerf-volant. Cet abandon laisserait penser que l'ordre disparaît alors. Bien au contraire, s'il ne semble plus être distribué, son collier est ostensiblement porté par les souverains anglais.

Le jour même de son couronnement, Henri IV de Lancastre (1399-1413) qui vient de destituer le gendre et ami de Charles VI, Richard II, porte à son cou « la livrée du roi de France », le collier de la Cosse de genêt. Le sens de ce geste pose question. Henri de Lancastre avait reçu ce collier de Charles VI en 1393. Il le porte sans doute pour montrer soit sa volonté de maintenir des relations amicales avec la France, soit, au contraire, son désir de reprendre à son compte les prétentions de son grand-père Édouard III sur le trône de France.

Henri V (1413-1422) porte également le collier de la Cosse de genêt. Par son mariage avec Catherine de Valois, il est devenu en 1420, le gendre de Charles VI. L'inventaire de ses biens, à sa mort, en 1422, révèle qu'il possédait deux colliers de la Cosse de genêt. En 1426, une commande est passée, probablement par le duc de Bedford, alors régent de France, à John Payling, orfèvre de Londres, pour la réalisation d'un collier destiné à Henri VI, âgé de cinq ans, associant les S qui composent le collier de livrée de la maison de Lancastre aux Cosses de genêt. En 1436 encore, une lettre de Catherine de France, fille

de Charles VI, épouse d'Henri V et mère d'Henri VI parle de douze colliers d'argent « de son ordre à esse (devise de la maison de Lancastre) et Cossettes d'argent doré ».

L'ordre de la Cosse de genêt est donc désormais assumé, et peut-être même distribué, par le souverain anglais, témoin du sang Valois qu'il porte et de ses prétentions au trône de France.

En 1446, Charles VII, négociant la paix avec Henri VI, lui offre, non sans une certaine ironie, une tapisserie : « bleue semée de la livrée du dernier roi, c'est assavoir, Cosses et son mot *JAMAIS* en or... ».

Si la portée de l'ordre de la Cosse de genêt a souvent été minimisée faute d'avoir pu lui trouver des statuts, une chapelle et des assemblées annuelles de ses membres, cette rapide étude souligne que ce collier de livrée a joué un rôle politique et diplomatique certain, qu'il a servi, au même titre qu'un ordre de chevalerie dûment patenté, d'outil de pouvoir au souverain, se chargeant même d'un poids symbolique tel que le fait de le porter impliquait des liens étroits avec la couronne, voir même des prétentions au trône. Il convient enfin, pour en saisir toutes les fonctionnalités, de réinscrire ce collier de livrée dans un ensemble de manifestations emblématiques contemporaines.

Les colliers de livrée, en France aux XIV^e et XV^e siècles

L'histoire des colliers est étroitement liée aux premiers ordres de chevalerie, si intimement même que ces deux éléments ne reflètent peut-être qu'une seule et même réalité. L'idée de créer un lien unique entre un prince et ses fidèles surpassant les obligations vassaliques naît en Hongrie en 1325, on parle alors de « société fraternelle ». L'ordre de la Bande suit en Castille en 1330, puis en Angleterre. Édouard III, après avoir abandonné un projet d'ordre de la Table Ronde initié en 1344, crée l'ordre de la Jarretière en 1349. Il est bientôt imité par son cousin français Jean le Bon qui crée, en 1351, l'ordre de l'Étoile, lui aussi précédé d'un projet d'ordre de la Vierge en 1344.

À partir de ce moment, les ordres de chevalerie se succèdent en Europe, si bien que la majeure partie des souverains occidentaux est à la tête d'un ordre vers 1400, mais également un grand nombre de princes territoriaux. M. Boulton s'est penché très en détail sur ces premiers ordres de chevalerie. La diversité des modes de fonctionnement, des statuts, du nombre de membres l'a conduit à classer ces sociétés en différentes catégories de valeur, depuis « l'ordre monarchique », outil politique effectif du souverain, jusqu'aux « pseudo-ordres », outils honorifiques des princes ou des rois. En réalité son étude même montre que la plupart des ordres n'ont pas su conserver une valeur égale durant toute leur histoire, excepté peut-être la Jarretière et la Toison d'or avec un numerus clausus de membres, toujours respecté et qui a assuré leur prestige et leur survie jusqu'à nos jours.

Les princes de l'espace français exilés à Londres, comme Jean IV de Monfort, prétenant au trône Breton, ou ceux gardés comme otages après la défaite de Poitiers (1356) comme Jean de Berry, Louis II de Bourbon et Louis I^{er} d'Anjou, ou encore liés à la cour anglaise comme Amédée de Savoie ou Charles IV de Navarre, adoptent tous des devises qu'ils vont, le plus souvent, partager au sein d'une livrée ou d'un ordre. Ces ordres n'ont bien sûr pas eu la même portée ni le même poids politique mais peu de princes territoriaux français de cette période se sont dispensés de ce nouvel outil de pouvoir. C'est notamment le cas des oncles du roi Charles VI. En 1366, Louis II de Bourbon, qui rentre de huit années de captivité, fonde l'ordre de la Ceinture Espérance, graphiquement très proche de la Jarretière, et l'année suivante celui de l'Écu d'or. Ces deux ordres, souvent confondus, semblent coexister mais restent mal connus. On peut cependant supposer une certaine hiérarchie entre les deux, à l'instar des ordres et livrées distribuées par les souverains anglais qui distinguent la Jarretière, très sélecte, d'ordres plus généreusement distribués comme le SS Collar. À la cour de Bourbon, la Ceinture reste plus prestigieuse et honorifique que l'Écu d'or à vocation d'abord féodale et clientéliste. En 1379, le duc de Bourbon remet au connétable Bertrand du Guesclin, un collier d' « une belle seinture d'or, tres riche, de son ordre d'Esperance, laquelle il lui mit au col ». Le roi, très proche du duc, se montre fréquemment avec des joyaux ou des vêtements portant mêlées ses devises et la ceinture de l'ordre du duc¹⁰. On retrouve cette devise/ordre dans la maison de Bourbon, jusqu'au XVI^e siècle. Louis I^{er} d'Anjou adopte lui aussi une devise en forme de croix à doubles traverses sous le nom d'ordre de la Croix qu'il distribue semble-t-il à ses fidèles et pour les fêtes duquel la célèbre tapisserie de l'Apocalypse d'Angers semble avoir été tissée. Cet ordre paraît tomber en désuétude à sa mort mais son petit-fils, le roi René, fonde en 1448, l'ordre bien connu du Croissant. Il avait durant quelque temps distribué à ses fidèles sa devise de la voile sans que cela ne semble avoir donné lieu à un ordre précis. Jean de Berry, qui rentre de captivité en 1365, après avoir passé cinq ans en Angleterre, adopte quand à lui la devise de l'ours qui semble elle aussi, avoir donné naissance à un collier distribué par le duc. L'ordre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, est mieux connu. Il distribue en effet, à partir de Noël 1400, des colliers de son ordre de l'Arbre d'or qui annonce la Toison d'or que fondera son petit-fils en 1429 et qui complète la livrée de colliers à marguerites, une de ses devises, qu'il distribue également sans que ceux-ci ne soient désignés par les sources sous le nom d'ordre.

Les grands princes territoriaux contemporains ont eux aussi fondé leurs ordres. En 1364, Amédée VI de Savoie fonde l'ordre du Collier qui existe encore de nos jours, sous le nom d'ordre de l'Annonciade. Jean IV, duc de Bretagne, crée en 1381, l'ordre de l'Hermine, encore porté par Anne de Bretagne et complété par son petit-fils François I^{er}

10. Une rarissime chape en soie brochée à ces deux devises est conservée au musée des textiles de Lyon.

par l'ordre de l'Épi. Vers 1392, Charles III de Navarre, fonde un ordre du Lévrier blanc qui fonctionne en association avec sa livrée de la feuille de châtaignier.

Les princes de la génération du roi fondent également des ordres connus. Ainsi, en 1394, Louis d'Orléans, frères de Charles VI, institue l'ordre du Camail qui se maintient chez les Orléans jusqu'à l'avènement de Louis XII en 1498. Entre 1405 et 1419, son cousin et rival, Jean sans Peur distribue largement plusieurs de ses devises, houblon, rabot ou niveau, que les sources désignent parfois sous le terme « d'ordre ».

Le collier de la Cosse de genêt n'est donc pas un cas isolé, il s'insère dans un mouvement général où se développe pour le prince le besoin de marquer, de fidéliser, de récompenser par un signe publique, ses clients, ses parents, ses proches, dans le but de créer ainsi que le dit alors Christine de Pisan : « un lian ou une chaienne forte et de dure assemblée par ordre de plusieurs aneaux joins entretenans ensemble, car, si comme chaisses sont communement faites pour la deffense et (le) soutien de ce que on veult qu'elles soustiennt ou environnent, doit estre ordre de chevalerie, en chascun à par soy, de sa poissance, et en plusieurs ensemble, comme une chaienne dure entretenant pour le soutien et deffense de la commune utilité ».

En ce sens donc, l'ordre issu de la devise est donc bien le précurseur de l'ordre de chevalerie tel que nous le concevons aujourd'hui et l'ordre de la Cosse de genêt, s'il n'a pas connu le prestige et la durée des plus grands ordres européens, peut bien être considéré comme l'ordre de chevalerie de Charles VI.